

Séance du : 7 décembre 2023

n° 62/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Philippe HEDIN est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Valérie GRAFEUILLE ROUDET, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY

Brice ASECIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Dominique GUIRAUD, Gilbert HEBRARD, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Roger PEDRERO

En exercice : 63

Présents : 32

Avaient donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES

Nombre de voix : 33

Excusés :

Evelyne CESSSES, Virginie MIR, Marie-France LOISEL

Gérard LAVIGNE, Laurent HOURQUET, Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE.

Objet : Demandes de subventions pour le programme culture 2024

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération n°26/15 en date du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire du PETR du Pays Lauragais,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération du Conseil Régional N°CP/2023-02/12.13 en date du 09/02/2023 portant décision de la sélection du GAL des Terroirs du Lauragais,

Monsieur le Président précise que le programme de la mission Développement culturel pour l'année 2024 portera sur les axes suivants :

- Soutenir et structurer les acteurs culturels :
 - o Mise en réseau et coopération : organes de concertation (Groupes de travail thématique, Conseil de Développement et ses actions)
 - o Professionnalisation et montée en compétence des acteurs culturels privés : plateforme culturelle www.lauragais-culture.fr et ses contenus multimédias
- Développer une offre culturelle concertée et renforcer sa médiation :
 - o Soutien à la généralisation de l'Education Artistique et Culturelle : Mise en place, suivi et évaluation d'une Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle ; accompagnement des Porteurs de Projets
 - o Portage d'une action culturelle concertée mettant l'EAC au cœur du projet : Mise en place, suivi et évaluation d'un Appel à Projet « Parcours de Rayonnement Culturel » et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt en lien
- Planification, pilotage et suivi de la mission :
 - o Ingénierie nécessaire au développement de la mission : mise en œuvre du Programme de la mission en mobilisant les outils, les moyens humains et les financements disponibles

Le plan de financement estimatif en lien avec ce programme d'action prévisionnel est le suivant

Dépenses	TTC	Recettes	Taux	TTC
Communication culturelle	7 630 €	LEADER	48%	40 577 €
Projet vidéo "Artistes Made in Lauragais"	7 500 €			
Hébergement web plateforme www.lauragais-culture.fr	130 €			
Projet "Parcours de Rayonnement Culturel"	25 500 €	DRAC	19%	20 000 €
Projet Les Chiens noirs du Mexique	13 000 €			
Projet La Joyeuse Lucie Holle	12 000 €			
Frais supplémentaires pour le report d'un atelier d'EAC de 2023	500 €	Autofi PETR	29%	24 253 €
Ingénierie	51 000 €			
Mise en œuvre et suivi du projet culturel du PETR ; Animation Commission Culture et Ateliers de Concertation ; Montage, suivi et évaluation des projets	16 800 €			
Coordination et suivi de l'EAC	25 200 €			
Animation du site <i>lauragais-culture.fr</i> ; Communication culturelle ; Coanimation Atelier de Concertation	9 000 €			
Divers frais déplacements (base 2023)	700 €			
Total dépenses	84 830 €	Total recettes	100%	84 830 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **APPROUVE** le Programme prévisionnel de la mission Développement culturel pour l'année 2024 tel que présenté ;
- 2°) – **APPROUVE** le Plan de financement de la mission Développement culturel pour l'année 2024 ;
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document utile à cette affaire ;
- 4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 07 décembre 2023

Le Président,



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.34

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com